

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 474 Subvention (500 euros) à l'association Fonds Mémoire d'Auschwitz (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fonds Mémoire d'Auschwitz (4e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 500 euros est attribuée à l'association Fonds Mémoire d'Auschwitz, 17, rue Geoffroy-l'Asnier 75004 PARIS. 2017-05218 ; 20314.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, chapitre 6574, rubrique 323, VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO